

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 2154**

**87 – HAUTE-VIENNE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES**

**Ventes et cessions**

848 320 883 RCS Limoges.

**IMRO HOLDING.**

*Forme* : Société de participations financières de professions libérales à forme de S.A.S..

*Capital* : 680000 EUR.

*Adresse* : 18, rue du Général Catroux, BP 3905, 87039 Limoges.

*Oppositions* : Article L.236-14 du code de commerce.

*Commentaires* : Publication BODACC - AVIS DE PROJET DE SCISSION : FIRMO Société par actions simplifiée, Au capital de : 5 292 990 €, Siège social 18 Rue du Général Catroux - BP 3905 - 87039 LIMOGES immatriculation en cours, est société bénéficiaire; IMRO HOLDING 2, Société de participations financières de profession libérale de médecins sous forme de société par actions simplifiée, Au capital de : 5 533 805 €, Siège social 18 Rue du Général Catroux - BP 3905 - 87039 LIMOGES immatriculation en cours, est société bénéficiaire et IMRO HOLDING Société de participations financières de profession libérale de médecins sous forme de société par actions simplifiée Au capital de : 680 000 EUR Siège social 18 Rue du Général Catroux - BP 3905 - 87039 LIMOGES N° RCS 814 191 169 RCS LIMOGES, est société apporteuse. Rapport d'échange des droits sociaux : Aux termes de ce projet, IMRO HOLDING ferait apport des branches complètes et autonomes suivantes : apport à FIRMO, par voie de scission de son activité « FIRMO » (la « Branche FIRMO Apportée »); apport à IMRO HOLDING 2, par voie de scission, de son activité « IMRO HOLDING 2 (la « Branche IMRO HOLDING 2 Apportée » et, avec la Branche FIRMO Apportée, les « Branches Apportées »). IMRO HOLDING ferait apport à FIRMO de la Branche FIRMO Apportée dont l'actif est évalué à 5 292 990 euros et dont le passif est nul, soit un apport d'une valeur nette comptable de 5 292 990 euros. En rémunération de cet apport, FIRMO serait immatriculée par l'apport de la Branche FIRMO Apportée, par la création de 5 292 990 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune entièrement libérées, entièrement attribuées aux actionnaires de FIRMO, à proportion de leur participation dans IMRO HOLDING. La prime d'apport serait nulle. IMRO HOLDING ferait apport à IMRO HOLDING 2 de la Branche IMRO HOLDING 2 Apportée dont l'actif est évalué à 11 655 471 euros et dont le passif est évalué à 6 121 660 euros, soit un apport d'une valeur comptable nette de 5 533 805 euros. En rémunération de cet apport, IMRO HOLDING 2 serait immatriculée par l'apport de la Branche IMRO HOLDING 2 Apportée, par la création de 5 533 805 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune entièrement libérées, entièrement attribuées aux actionnaires de IMRO HOLDING 2, à proportion de leur participation dans IMRO HOLDING. La prime d'apport

serait nulle. Toutes les opérations, actives et passives, concernant les éléments du patrimoine de IMRO HOLDING apportés à FIRMO et IMRO HOLDING 2 effectuées par IMRO HOLDING depuis le 30 juin 2022, date d'effet comptable et fiscal de l'opération, jusqu'au jour de la réalisation définitive de l'apport, seront prises en charge par FIRMO et IMRO HOLDING 2 en fonction des Branches Apportées reçues. Les créanciers non obligataires des sociétés participantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à ce projet de scission dans les conditions et délais prévus par les textes légaux en vigueur. Le projet de traité de scission a été établi sous les conditions suspensives de son approbation par la collectivité des associés de IMRO HOLDING avec toutes ses conséquences et de l'immatriculation des sociétés FIRMO et IMRO HOLDING 2. Montant prévu de la prime d'apport : 0,00 EUR. Date du projet : le 17 novembre 2022. Date et lieu de dépôt : lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Limoges au nom de la société IMRO HOLDING en date du 18/11/2022..

